



Naissance d'un enfant dans le Territoire palestinien occupé : Inscription dans le registre suisse de l'état civil

28.04.2022

Documents à soumettre

- acte de naissance original de l'enfant (Shehadet Milad) en anglais

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Veuillez contrôler l'orthographe des noms et prénoms en anglais afin d'éviter de fausses inscriptions dans le registre suisse d'état civil.

L'adresse pour la commande des documents d'état civil :

Ministère palestinien de l'intérieur
Al-Masyoun, en face du bureau du Premier ministre, Ramallah
Tel. 00972 2 294 6540
Email: info@moi.pna.ps
Link : www.moi.pna.ps

Légalisation

L'acte de naissance doit être légalisé par le Ministère palestinien des Affaires étrangères puis par la représentation suisse compétente.

Ministry of Foreign Affairs and Expatriates:
Address: Al-Ayyam St., Al Masyoun, (behind Ramallah Cultural Palace), Ramallah
Tel: 00972 2 294 3140
e-mail (consular affairs department) : shmallouh@mfae.gov.ps
link: www.mofa.pna.ps

Remarques d'ordre général :

Dans certains cas, il est difficile d'obtenir la légalisation par le service consulaire du Ministère des Affaires étrangères à Ramallah pour des documents délivrés dans la bande de Gaza : ces cas sont examinés individuellement par la représentation compétente.

Emoluments

L'inscription de la naissance dans le registre suisse de l'état civil est gratuite pour les citoyens suisses.